



Gard Nature

Mas du Boschet Neuf

1059C, chemin du Mas du Consul

30300 Beaucaire

Tél. : 04 66 02 42 67

Mail : contact@gard-nature.com

A Beaucaire le 10 mai 2021

A

Madame la Préfète du Gard

Monsieur le Directeur de la DREAL Occitanie

Monsieur le Maire de Jonquières-Saint-Vincent

Monsieur le Président de FNE Occitanie

Objet : remblais conséquents et inopportuns dans une ZNIEFF à Jonquières-Saint-Vincent (Gard)

Madame, Messieurs,

Permettez-nous de porter à votre connaissance l'existence d'une activité de dépôts de matériaux divers (terres, pierres, déchets routiers...) que nous assimilons volontiers à des remblais, sur un des derniers secteurs « naturels » (non urbanisé, non cultivé) de la commune de Jonquières-Saint-Vincent (Gard), qui plus est partie intégrante de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) 910030347 dite « Coteaux de Jonquières-St-Vincent », validée le 21/09/2009 par le CSRPN (Conseil Scientifique Régionale de Protection de la Nature) du Languedoc-Roussillon.

Les informations relatives à cette ZNIEFF sont mises à disposition de tout un chacun, dans le cadre de la politique publique de l'Etat, à cette adresse par exemple : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030347>

Les dépôts de matériaux :

Ils couvrent, au 29 mars 2021, un peu moins d'un hectare de garrigues ouvertes, et comptent probablement environ 10 000 mètres cubes.

Renseignements pris auprès de la mairie de Jonquières-Saint-Vincent, il s'agirait de dépôts temporaires avant réutilisation des matériaux.

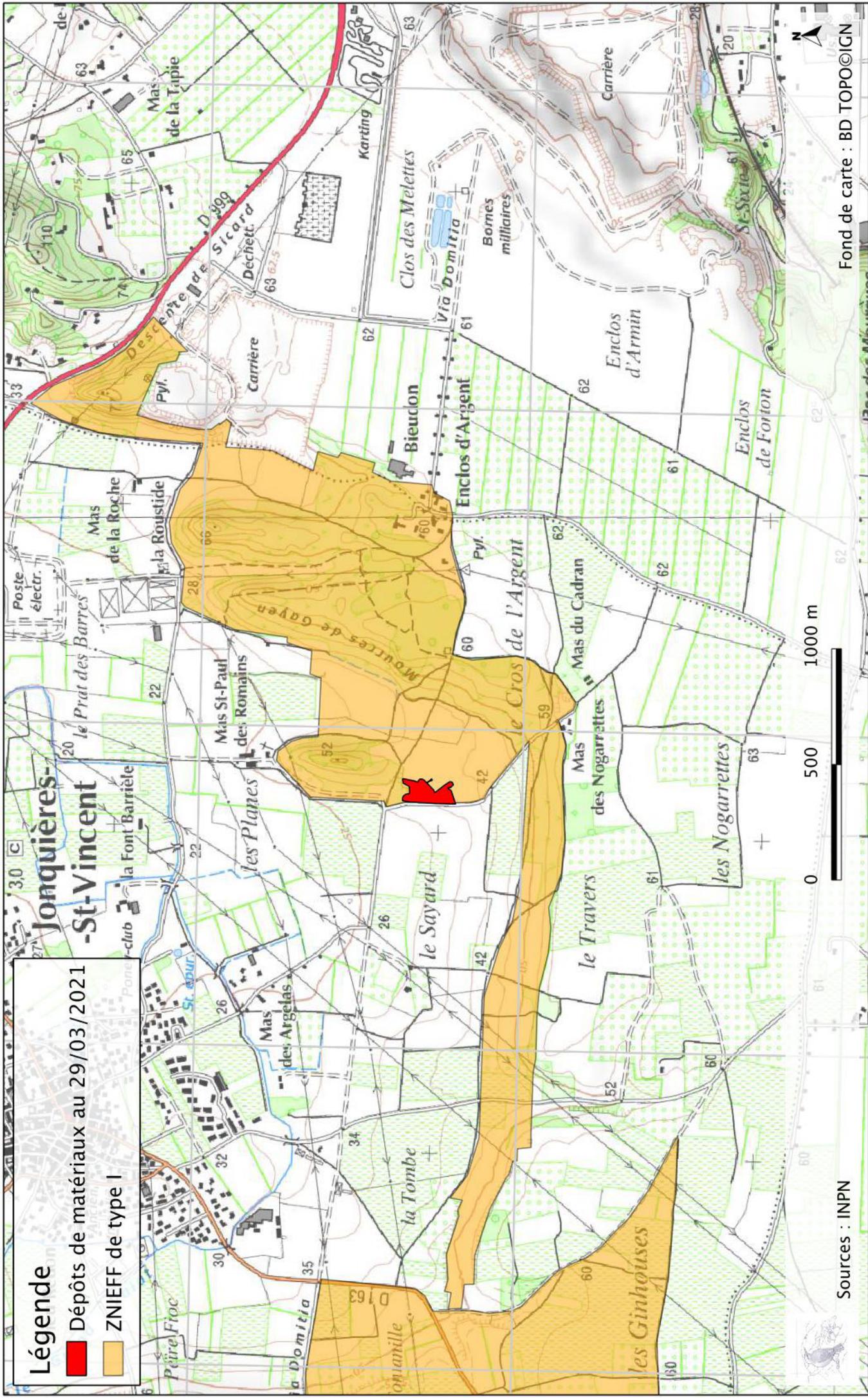
Ces dépôts ont commencé au moins en 2020, se sont poursuivis durant l'hiver et continuent au printemps 2021.

Ils sont visibles depuis la RD 163 (route de Bellegarde), distante de plusieurs centaines de mètres, attestant de l'ampleur des dépôts.

Si nous n'avons pas de parti pris sur la nature des travaux de l'entreprise en particulier (nous serions même enclins à trouver plutôt intéressante la réutilisation des matériaux), le problème posé vient de l'emplacement utilisé par ladite entreprise.

La carte proposée page suivante précise la localisation des remblais au 29 mars 2021.

Jonquières-Saint-Vincent (30) – le Sayard/le Cros de l'Argent
Zone de dépôts de matériaux



La ZNIEFF et ses enjeux :

Comme évoqué plus avant, la ZNIEFF Coteaux de Jonquières-Saint-Vincent couvre une bande originale d'affleurements calcaires délimitant le bord du plateau des Costières et la cuvette naturelle de Jonquières-Saint-Vincent. Cet espace intercalaire a peu été mis en culture au cours des temps : il a très vraisemblablement été plutôt utilisé comme pâturage.

Le territoire de Jonquières-Saint-Vincent est par ailleurs essentiellement agricole et urbain.

Cette histoire humaine explique assez bien le constat actuel : les coteaux de Jonquières-Saint-Vincent constituent un îlot de biodiversité, un refuge pour les espèces de faune et de flore disparues des autres secteurs totalement artificialisés.

Le Formulaire Standard de Données rendu public rappelle les premières espèces à enjeu patrimonial identifiées sur ce site : le papillon Proserpine *Zerynthia rumina*, et les plantes *Achillea tomentosa*, *Anemone coronaria*, *Ophrys splendida* et *Stipa capillata*.

D'autres espèces à statut patrimonial ont été observées au sein de la ZNIEFF et parfois sur le site même où a été déposé le remblai incriminé. Ces informations sont librement consultables sur le site de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard (<http://naturedugard.org>) : elles ne sont pas dissimulées ou difficiles à trouver.

Parmi les oiseaux :

- Alouette lulu *Lullula arborea* - nicheur ;
- Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* - zone de chasse du couple de Saint-Roman ;
- Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* - nicheur ;
- Fauvette pitchou *Sylvia undata* - site d'hivernage et de halte migratoire ;
- Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* - zone de halte migratoire régulière ;
- Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis* - site d'hivernage ;
- Rollier d'Europe *Coracias garrulus* - zone de chasse (nicheur dans les environs).

Pour toutes ces espèces les dépôts actuels constituent une perte nette d'habitat utilisé au cours de leur cycle biologique.

Parmi les reptiles :

- Couleuvre à échelons *Zamenis scalaris* ;
- Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus* ;
- Lézard ocellé *Timon lepidus* ;
- Lézard vert occidental *Lacerta bilineata* ;
- Psammodrome d'Edwards *Psammodromus edwardsianus* ;
- Seps strié *Chalcides striatus*.

Tous les reptiles ont une phase d'hibernation obligatoire durant plusieurs mois entre octobre et mars, selon les conditions météorologiques. Pendant cette phase ils se terrent dans des gîtes souvent souterrains (terriers de micromammifères, de lapins, tous autres gîtes favorables) et entrent en léthargie. De ce fait **le dépôt conséquent de tas de matériaux pendant la phase hivernale sur ce site a potentiellement et probablement eu un impact négatif important pour ces espèces (destruction d'espèces protégées).**

Parmi les insectes :

- Magicienne dentelée *Saga pedo* ;
- Proserpine *Zerynthia rumina*.

Pour ces deux espèces ces dépôts ont un impact direct de réduction des habitats. Pour la Magicienne dentelée en particulier : cette grande sauterelle pond ses oeufs dans le sol en été, qui éclosent au printemps suivant. Comme pour les reptiles, **le dépôt conséquent de matériaux sur d'éventuels sites de ponte anéantit toute possibilité d'émergence des larves (destruction d'espèce protégée)**. La Proserpine est particulièrement liée à la plante-hôte préférentielle, l'Aristolochie pistoloche *Aristolochia pistoloche*, qui n'est pas connue précisément au niveau du site remblayé ; cette espèce est moins impactée.

Pour les plantes, il faut ajouter aux quatre espèces mentionnées dans le FSD la présence de *Thymus embergeri* dans la ZNIEFF.

Que faire ?

En premier lieu nous avons sollicité de manière informelle la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, le 29 mars 2021, pour savoir si cette activité industrielle devait faire l'objet d'une étude d'impact en bonne et due forme, notamment au vu du contexte particulier de la zone. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

Sollicités par ailleurs par les services de l'Etat au sujet d'une Stratégie Nationale pour la Biodiversité, nous ne comprenons pas que cette activité industrielle puisse perdurer sur ce site : nous demandons aux services de l'Etat de bien vouloir nous préciser, s'il y a lieu, la réglementation entourant ce type d'activité, et de nous expliquer comment une telle activité n'est pas en contradiction avec la politique publique en faveur de la biodiversité et la désignation de la ZNIEFF.

Partant du principe que cette activité n'est pas acceptable sur ce site, nous invitons les services de l'Etat à accompagner l'industriel à trouver un nouveau site de stockage (ne serait-ce que la parcelle de vigne abandonnée située juste à l'ouest de la voie communale, ou, de façon plus judicieuse, sur les découvertes du Nord-Ouest de la carrière de Beaucaire, à quelques centaines de mètres du site actuel, mais dans un contexte industriel).

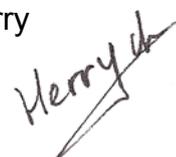
Et nous demandons **une remise en état correcte** du site en respectant au moins quelques préceptes du calendrier écologique : évitement de la principale période de reproduction, évitement des périodes d'hibernation.

Nous nous tenons à disposition pour apporter notre concours, en cas de besoin, en ce qui concerne les connaissances et les enjeux de biodiversité.

Nous serons vigilants à l'évolution de cette activité sur ce site.

En attente de vos informations respectives, veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Conseil d'Administration,
La Présidente,
Charlotte Herry



Les photos du site présentées ci-dessous ont été prises les 27 et 29 mars 2021 ; quelques photos d'espèces de faune et de flore sont aussi présentées et légendées.





Résidus routiers.



Blocs de calcaire.



Déchets de construction (probablement non déposés par l'entreprise elle-même...).



Autre tas de pierres.



Terre et végétaux.











Ophrys splendida, espèce endémique de Provence, est protégée en région Languedoc-Roussillon, dont elle n'est connue que d'une douzaine de stations entre Nîmes, Bagnols-sur-Cèze et Jonquières-Saint-Vincent (photo à Jonquières-Saint-Vincent le 15 avril 2011).



Jeune Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus* photographiée sur le site le 9 octobre 2010, dans le cadre d'une sortie collective du «club nature de Jonquières».



Une grande Couleuvre à échelons *Zamenis scalaris* inspectant les vieux Mûriers bordant la route menant au site, le 10 juillet 2008, observée avec les enfants du centre aéré de Jonquières-Saint-Vincent.



Grande découverte collective, faite par les enfants du centre aéré le 22 juillet 2008 sur le site : la Magicienne dentelée *Saga pedo*, la plus grande sauterelle européenne, qui n'était pas encore connue de ce secteur géographique au Sud des garrigues Nîmoises...